



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL 2022_DDT_N° 158 en date du 31/03/2022

Bassin Vienne Aval

**Portant homologation du plan annuel de répartition 2022 pour l'irrigation agricole à
l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin de la Vienne Aval dans les
départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire**

Le Préfet de la Vienne,

La Préfète d'Indre-et-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Civil,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse, et notamment son article 7 ;

Vu les arrêtés du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2015 du préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme de mesures ;

Vu l'arrêté N°2010/DDT/SEB/974 en date du 30 décembre 2010 fixant dans le département de la Vienne la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux (Z.R.E.) modifié par l'arrêté n°2011/DDT/SEB/1723 du 5 avril 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'Indre et Loire, en date du 9 mars 2011, listant les communes dans la zone de répartition des eaux : nappes souterraines dans le bassin de la Vienne entre les confluences avec la Blourde et la Creuse ;

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne, en date du 19 novembre 2014, relative à la détermination des volumes prélevables du bassin de la Vienne Aval et de leur répartition entre les catégories d'usagers ;

Vu l'ensemble des autorisations de prélèvements pré-existantes ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2016/DDT/n°1501 en date du 30 décembre 2016 désignant la Chambre d'Agriculture en tant qu'OUGC sur le bassin Vienne Aval ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2019_DDT_SEB_N°577, en date du 08 novembre 2019, portant Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole à l'Organisme Unique de Gestion Collective Vienne Aval ;

Vu le projet de Plan Annuel 2022 de Répartition de prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'OUGC Vienne Aval, présenté par l'OUGC le 21 décembre 2021 ;

Vu le projet définitif de Plan Annuel de Répartition 2022 de prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'OUGC Vienne Aval, présenté par l'OUGC le 16 février 2022 ;

Considérant que « l'installation, l'ouvrage, les travaux, l'activité » faisant l'objet de la demande est soumise à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de la Vienne exerce la mission d'organisme unique de gestion collective sur son périmètre d'intervention ;

Considérant que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau comprises sur le périmètre de gestion collective ;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

Considérant que le plan annuel de répartition 2022 proposé par l'OUGC est conforme à l'arrêté interdépartemental 2019_DDT_SEB_N°577, en date du 08 novembre 2019, portant Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation attribuée à l'Organisme Unique de Gestion Collective Vienne Aval ;

Considérant que l'article R.214-31-3 précise que lorsque l'autorisation unique de prélèvement concerne plusieurs départements, le préfet de département chargé de conduire la procédure d'instruction de la demande d'autorisation unique de prélèvement conformément à l'article R. 181-2 est compétent pour approuver le plan annuel de répartition sur l'ensemble du périmètre de celui-ci ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de la Vienne, et d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} – Homologation du plan annuel de répartition

Le présent arrêté a pour objet l'attribution, pour la campagne d'irrigation 2022, d'un volume par exploitation à partir de prélèvements d'eaux souterraines ou superficielles, sur le bassin de la Vienne Aval dans le département de la Vienne.

Le pétitionnaire, Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC Vienne Aval), représenté par Monsieur Philippe TABARIN, président de la Chambre d'Agriculture, sur le bassin de la Vienne Aval, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R.214-31 -1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté, et dénommé ci-après « le bénéficiaire ».

La liste des préleveurs irrigants (dénommés ci-après les irrigants) et les conditions de prélèvement pour la campagne d'irrigation 2022 sont détaillées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Plan Annuel de Répartition 2022 concernant les prélèvements d'eau en période d'étiage (du 1^{er} avril au 31 octobre)

L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par périodes.

Concernant le PAR 2022 pour les prélèvements à usage d'irrigation hivernale et de stockage hivernal, l'OUGC devra transmettre aux Préfets, un plan de répartition modificatif détaillé par ouvrage et par prélèvement avant le 1^{er} septembre 2022. L'OUGC devra notifier ces volumes hivernaux aux irrigants avant le 15 octobre 2022.

Article 2 – Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2022 est accordée jusqu'au 31 mars 2023 selon la décomposition suivante :

- Période étiage printemps/été : du 1^{er} avril au 31 octobre 2022
- Période hivernale (hors étiage) : du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023

Dans tous les cas, cette homologation du plan annuel de répartition pourra être révisée sur demande du bénéficiaire selon les modalités prévues à l'article 7 de l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle 2019_DDT_SEB_577, et de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

Article 3 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif :

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que la mise en œuvre de l'autorisation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1^{er} et 2^e de l'article R.181-50 du code de l'environnement.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La présente autorisation est délivrée sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent réservés.

Article 4 – Publication et information des tiers

En application de l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement :

- Le présent arrêté sera publié sur les sites internet des services de l'État dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire, pendant une durée d'au moins six mois.
- Le plan annuel de répartition est publié, lorsqu'il existe, sur le site internet de l'organisme unique de gestion collective ;
- L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par périodes ;
- Le préfet transmet le plan pour information aux conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- Le plan annuel de répartition homologué est mis à la disposition du public en mairie de Mignaloux-Beauvoir, siège de l'OUGC, pendant deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- Le plan annuel de répartition homologué est transmis pour information au président de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vienne ;

Article 5 – Exécution

Les secrétaires généraux des préfetures de la Vienne et d'Indre-et-Loire,
Les sous-préfets de Châtellerauld, Montmorillon et de Chinon,
Les maires des communes concernées dans les départements de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,
Les directeurs départementaux des territoires de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,
Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,
Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire,
Les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection de la population de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,
Les directeurs départementaux de la sécurité publique de la Vienne et d'Indre-et-Loire,
Les commandants des groupements de gendarmerie de la Vienne et d'Indre-et-Loire,
Les chefs des services départementaux de l'Office Français de la Biodiversité de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet de la Vienne,

Jean-Marie GIRIER

N° de prélèvement	NP RV	indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	adresse	code postal	commune	attribution 2022
000006	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	MARTIN LOUIS HUBERT	LD LES MINAUDIERES	86220	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	30 000
000208	RV	THURE	ENVIGNE	GIRARD Martine	9 RUE DES GAUTREUX	86380	OUZILLY	11 280
000216	RV	THURE	ENVIGNE	BERGE Lionel	3 RUE DE LA RIGANE - SIGNY	86380	VENDEUVRE-DU-POITOU	10 800
000701	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL PAGEARD	32 ROUTE DE LA TAILLE MARTIN	86540	THURE	43 200
000904	NP	INGRANDES	OZON	EARL DE LA TUILERIE	LA TUILERIE	86210	ARCHIGNY	12 000
002020	RV	THURE	ENVIGNE	SERVANT Gérard	5 HAMEAU LA RIGANE	86380	VENDEUVRE-DU-POITOU	400
003202	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	MORISSET Vincent	31 rue de Chabonne	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	60 000
003402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	84 900
003403	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GERMANAUD Laurent	LA MIETTRIE	86410	BOURESSE	20 000
003404	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERNARD Eric	LE FAIROU	86350	SAINT-SECONDIN	49 000
003407	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Germanaud Philippe et Florence	LA RETARDIERE	86410	BOURESSE	60 000
003408	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA la Fond La Belle	LA RETARDIERE	86410	BOURESSE	84 000
003805	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL des Peupliers	LES GAILLARDIERES	86350	SAINT-SECONDIN	66 000
003808	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL des Peupliers	LES GAILLARDIERES	86350	SAINT-SECONDIN	85 000
004604	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL RIMBAULT LES RABOTTES	LES RABOTTES	86530	CENON-SUR-VIENNE	30 000
005801	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL LA GUIBERTIERE	20 LD LES MAILLETS	86800	LINIERS	146 250
006006	RV	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE PONTAIGON	PONTAIGON	86410	LHOMMAIZE	28 800
006604	NP	CHATELLER AULT	OZON	EARL REGIS RIMBAULT	Chitré	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	70 300
007001	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES GRAINS	30 RUE JEAN ARNAULT	86300	CHAUVIGNY	120 000
007003	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERNARD Eric	LE FAIROU	86350	SAINT-SECONDIN	49 000
007005	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL les Vaux	LES VAUX	86300	CHAUVIGNY	75 000
007006	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA RAGUILLET	12 AVENUE DE BRETAGNE - OUZOUER LE MARCHE	41240	CHAUVIGNY	15 000
007201	NP	INGRANDES	OZON	GAEC HERAULT	LE GRAND COUSSEC	86450	CHENEVELLES	95 000
009204	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL de la Ligerie	LA LIGERIE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	30 000
009207	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	GAEC Breton 2	LE PEU	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	30 000
009208	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL de la Genevraye	LA DAVIERE DE GENEVRAYE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	25 000
009401	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Raveau - Chevalier	LE MANGON	86410	DIENNE	30 000
009402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL du Tréflolait	REIGNIER	86410	DIENNE	123 400
009605	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL de la Russauderie	6 IMPASSE LA RUSSAUDERIE	86140	DOUSSAY	54 000

N° de prélèvement	NP RV	indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	adresse	code postal	commune	attribution 2022
009606	NP	INGRANDES	ENVIGNE	SCEA CAP AGRI	33 ROUTE DE DOUSSAY	86140	CERNAY	65 000
009608	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL la Chanterie	24 RUE DU PIGEONNIER - LA CLOZURE	86140	DOUSSAY	79 320
009699	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL de Terrefort	2 TERREFORT	86140	DOUSSAY	40 000
009801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA du Charrault	LE CHARRAULT	86300	FLEIX	74 500
009802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA DES COURANCES	L'OUCHE	86300	FLEIX	74 400
009803	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA du Charrault	LE CHARRAULT	86300	FLEIX	74 500
009901	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PALOMBIERE	ROUYERE	86350	PAYROUX	60 000
009903	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BELICOT TONY	21 ROUTE DE JARDRES	86800	POUILLE	49 770
009905	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Vergniaud Guillaume	LA POITEVINIERE	86340	FLEURE	5 000
009906	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de Saucouteau	SAUCOUTEAU	86800	TERCE	900
009908	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Vergniaud Guillaume	LA POITEVINIERE	86340	FLEURE	5 000
010500	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de Courcelles	COURCELLES	86340	GIZAY	57 710
011104	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	CHAMPIGNY Frédéric	LE PIN	86220	OYRE	8 300
011401	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	LIDON STEPHANE	41 RUE DE LA VICHOUNE - LIEU DIT VILLENEUVE	86300	CHAUVIGNY	65 000
011403	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA les Fontenelles	LES FONTENELLES	86800	JARDRES	141 000
011404	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	46 215
011405	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Domaine de Bolin la Jarrousserie	BOLIN	86800	JARDRES	33 100
011406	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC Breton 1	LES MINGOTIERES	86300	BONNES	125 000
011407	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	27 765
011408	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Domaine de Bolin la Jarrousserie	BOLIN	86800	JARDRES	20 000
011409	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	PRENANT Laurent	LA MASTALIERE	86800	JARDRES	80 800
011410	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	83 925
012401	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEAUNEUF	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	105 000
012601	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	CHERRIER Luc	JOUME	86300	LEIGNES-SUR-FONTAINE	115 000
012602	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	CHERRIER Luc	JOUME	86300	LEIGNES-SUR-FONTAINE	115 000
012801	NP	THURE	ENVIGNE	OUVRARD John	2 bis chemin de la mare	86110	THURAGEAU	15 000
013101	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	55 000
013102	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Nadeau Jean-Paul	5 TORSAC	86410	LHOMMAIZE	72 250
013103	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	25 000
013104	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	15 000

N° de prélèvement	NP RV	indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	adresse	code postal	commune	attribution 2022
013105	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	45 000
014002	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GARCIA Philippe	LES ORS	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	19 000
017802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERGER Philippe	LES BRANDES	86340	NIEUIL-L'ESPOIR	83 000
017803	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Giraudière	2 LA GIRAUDIERE	86340	NIEUIL-L'ESPOIR	131 000
018402	NP	THURE	ENVIGNE	GODU James	LA GRAPPIERE	86380	OUZILLY	24 000
019002	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GUERRAUD Henri	LES AUBIERES	86320	PERSAC	49 000
019003	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	AUGAS Michel	LE BOIS GOULIN	86320	PERSAC	54 530
019004	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GARCIA Philippe	LES ORS	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	32 000
019102	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC DU PETIT POIRAT	LE PETIT POIRAT	86500	PINDRAY	123 380
019801	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	BRACHET FLORIAN	19 Route d'Asnières	86800	POUILLE	106 000
019802	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL DOUDO	2 route de Tercé	86800	POUILLE	160 110
020303	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GERMANAUD Laurent	LA MIETTRIE	86410	BOURESSE	60 000
020307	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	69 000
022601	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	72 435
022603	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	FOURETIER JEROME	4 CHEMIN DES MARES	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	8 750
022604	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEAUNEUF	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	112 600
022605	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC BONIVER	CHEMIN DU VIEUX PUYGIRON	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	67 000
022606	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEAUNEUF	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	50 000
022607	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	33 570
022609	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL du Jeune Availles	3 IMPASSE DES PLANTES	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	40 950
022801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GIRET Jerome	26 RUE DU CLOS DES PLAIES	86340	NOUAILLE-MAUPERTUIS	17 500
022802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	83 200
023303	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	LIDON STEPHANE	41 RUE DE LA VICHOUNE - LIEU DIT VILLENEUVE	86300	CHAUVIGNY	78 500
023502	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCI Bel Air	LA COUDREE	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	29 160
023504	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	LESAGE-GUERTON CHANTAL	LA CHAUMINE - AUGET	86160	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	40 000
024804	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Guyon Matthieu	LE PLAN	86350	SAINT-SECONDIN	47 263
025401	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GOUDESEUNE Jacques	LE PETIT BEAUCHAMP	86500	SAULGE	80 000
025603	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	AURIAULT Jean-Marc	CHATEAU MERLE	86800	SAVIGNY-LEVESCAULT	30 000
025701	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	2 400
025702	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	4 500

N° de prélèvement	NP RV	indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	adresse	code postal	commune	attribution 2022
025703	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	3 000
026202	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PERCHEE	La Perchée	86320	SILLARS	100 000
026203	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES LOTS	1 LES LOTS	86320	SILLARS	94 650
026204	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PERCHEE	La Perchée	86320	SILLARS	56 000
026205	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC des Iris	LE PLASTEAU	86500	MONTMORILLON	102 800
026206	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	JUNGLING André	Faydeau	86500	SAULGE	122 100
026208	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES LOTS	1 LES LOTS	86320	SILLARS	94 650
026209	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	65 000
026210	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC des Prairies	CLOSSAT	86320	SILLARS	87 000
026211	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	PUISAIS CLAUDE	7 Place du Chataignier	86320	GOUEX	10 070
026212	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	JUNGLING André	Faydeau	86500	SAULGE	122 100
026213	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Chambue	10, Lieu-Dit LA CHAMBUE	86320	SILLARS	103 875
026801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PALOMBIERE	ROUYERE	86350	PAYROUX	55 000
027103	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	0
027104	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	15 080
027105	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	24 100
028002	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL PIGNON Franck	2 RUE DES ECOLIERS	86230	VELLECHES	33 000
028112	NP	THURE	ENVIGNE	ROQUET Franck	5 RUE DES VENELLES CULTURE	86380	VENDEUVRE-DU-POITOU	27 000
028402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE SAINT ANTOINE	ST ANTOINE	86340	VERNON	50 000
028403	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC DE LA ROULERESSE	ROULERESSE	86340	VERNON	69 000
028404	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE SAINT ANTOINE	ST ANTOINE	86340	VERNON	50 000
028502	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	40 000
028599	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de Dives	DIVES	86410	VERRIERES	104 595
029804	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	MORISSET Vincent	31 rue de Chabonne	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	20 000
031020	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC Breton 1	LES MINGOTIERES	86300	BONNES	125 000
073286	RV	CHATELLER AULT	OZON	LAURIN Jérôme	MOULIN CRAGON	86330	SAINTE-JEAN-DE-SAUVES	49 500
074347	RV	CHATELLER AULT	OZON	EARL de la Fervaliere	1 RUE DES VARENNES	86530	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	33 000
075124	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	BRETON Michel	LA DOITERIE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	17 200
089057	RV	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE PONTAIGON	PONTAIGON	86410	LHOMMAIZE	92 030
096004	RV	CHATELLER AULT	OZON	GAEC de Trainebot	TRAINEBOT	86210	ARCHIGNY	31 710
098019	RV	THURE	ENVIGNE	EARL de la Genevraye	LA DAVIERE DE GENEVRAYE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	19 200
098023	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	CABELDUC Teddy	LE PETIT DHUMERAY	86220	LES ORMES	51 000

N° de prélèvement	NP RV	indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	adresse	code postal	commune	attribution 2022
900064	NP	THURE	ENVIGNE	BARBARIN Christophe	1 ALLEE DE L'OREE DES BOIS - LES CLOS	86140	SCORBE-CLAIRVAUX	1 500
900070	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Billault	RUE DU PONT QUI TREMBLE	86160	BRION	86 565
900081	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Vaucelle	BOUSSEC	86300	CHAUVIGNY	90 000
900087	NP	THURE	ENVIGNE	EPLFPA CHATELLERAULT THURE	Domaine des Chevaliers - BP 22	86340	THURE	4 000
900109	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC LA FERME DE LA QUINATIERE	LA QUINATIERE	86410	BOURESSE	15 000
900112	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de Saucouteau	SAUCOUTEAU	86800	TERCE	900
900115	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	65 000
900116	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	65 000
900145	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	GAEC LES JARDINS DE LA COUSINIÈRE	16 lieu dit la Cousinière d'Antoigné	86100	CHATELLERAULT	18 400
900169	RV	THURE	ENVIGNE	GIRARD Martine	9 RUE DES GAUTREAUX	86380	OUZILLY	6 000
900189	RV	THURE	ENVIGNE	ANGOUMOIS Julien	33 route de Marigny	86380	OUZILLY	5 998
900190	RV	THURE	ENVIGNE	ANGOUMOIS Julien	33 route de Marigny	86380	OUZILLY	2 000